

Panorama de Saint-Martin

CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES

Données de cadrage

Superficie	56 km ² (excl. Sint-Maarten) ; 90 km ² (incl. Sint-Maarten)
Situation géographique	Arc antillais - Paris à 6 700 km, New-York à 2700 km, Guadeloupe à 260 km
Langues parlées	Français, Anglais, Créole
Monnaie	Euro
Statut	Collectivité d'outre-mer (COM)
Représentation Nationale	1 député, 1 sénateur, 1 représentant au Conseil économique et social
Représentation de l'État	Préfet délégué de Saint-Barthélemy et Saint-Martin

Repères historiques : une souveraineté partagée

Saint-Martin est située au nord de l'arc antillais, à égale distance de Porto Rico et de la Guadeloupe (260 km) et à environ 25 kilomètres au nord-ouest de Saint-Barthélemy. L'île aurait été découverte par Christophe Colomb lors de son second voyage aux Antilles, le 11 novembre 1493, jour de la Saint-Martin. Occupée successivement par les Français, les Hollandais et les Espagnols qui l'abandonnèrent en 1648, elle fut alors reprise par les Français et les Hollandais. Ceux-ci signèrent le 13 mars 1648 un traité de partage (traité du mont Concorde) marquant la limite des deux souverainetés. Depuis, l'île est partagée en deux parties, entre lesquelles la circulation est libre : une partie néerlandaise (Sint-Maarten) au sud, d'une superficie de 34 km², et une partie française au nord, couvrant 56 km², où siège la préfecture déléguée de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Evolution institutionnelle : de la commune à la collectivité d'outre-mer

Le rattachement administratif de Saint-Martin comme commune du département de la Guadeloupe, en vigueur depuis 1947, a pris fin en 2007. Le processus d'évolution statutaire engagé depuis une dizaine d'années par les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy s'est en effet concrétisé par l'adoption, le 21 février 2007, d'un nouveau statut de collectivité d'outre-mer suite à la consultation électorale du 7 décembre 2003, approuvée par 76,2 % des votants. Le 15 juillet 2007, la nouvelle COM de Saint-Martin a été officiellement érigée par la mise en place de son conseil territorial composé de 23 membres. Ses institutions, qui fonctionnent de manière effective depuis 2009, comprennent également un Conseil exécutif de 7 membres et un Conseil économique, social et culturel (CESC).

Les nouvelles compétences de la Collectivité

Régie par la loi organique du 21 février 2007, Saint-Martin exerce l'ensemble des compétences dévolues aux communes, au département et à la région, ainsi que celles que l'État lui a transférées. La nouvelle collectivité est désormais compétente en matière de fiscalité, de transports routiers, de voirie, de tourisme, de droit domanial de la Collectivité et en matière de création et d'organisation des services et établissement publics de la Collectivité. La collectivité pourra également adapter les lois et règlements en matière de domanialité publique et d'enseignement.

L'État reste cependant compétent en matière de droit pénal, de droit commercial et de droit monétaire, bancaire et financier, d'où la désignation d'un préfet délégué représentant l'État et le gouvernement au sein des COM des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. La nouvelle préfecture, compétente sur les deux Collectivités, est installée à Marigot (Saint-Martin).

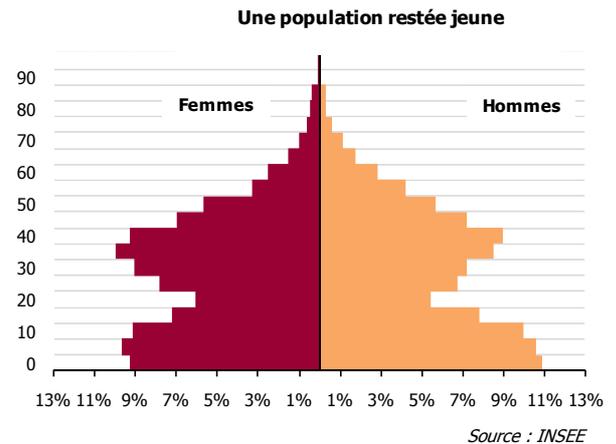
La Collectivité s'attache, avec le concours de l'État, à établir un budget qui lui permette de mettre en œuvre pleinement ses compétences. En 2009, la Collectivité a enregistré 18 M€ de recettes de fonctionnement en moins avec la perte, engendrée par le nouveau statut, de la fraction de l'octroi de mer antérieurement reversée par la Guadeloupe (12 M€, soit près du quart de ses recettes réelles) et de la dotation de compensation (6 M€). L'instauration en 2010 de la TGCA (Taxe générale sur le chiffre d'affaires) constitue à ce titre une étape importante dans la consolidation des ressources fiscales de la Collectivité.

Au niveau communautaire, Saint-Martin est officiellement devenu Région Ultra-Périphérique (R.U.P) avec la ratification du traité de Lisbonne entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009. La Collectivité a participé pour la première fois fin octobre 2010 à la Conférence des Présidents des RUP qui compte désormais un huitième membre.

DÉMOGRAPHIE

Depuis 1982, le nombre d'habitants a presque quintuplé

En 2007, la population saint-martinoise comptait 35 925 habitants, soit une augmentation de 23,4 % par rapport à 1999 et une hausse annuelle moyenne de 2,7 % sur la période. Cette progression est très inférieure au rythme élevé observé dans les années 1980 (+17,1 %), caractérisées par un solde migratoire nettement positif. La partie néerlandaise de l'île, qui comptait au 1^{er} janvier 2007 environ 3 000 habitants de plus que la partie française, a connu une évolution démographique parallèle, marquée par une croissance liée à l'immigration au début des années 1990, suivie d'une stabilisation entre 1995 et 2000. Depuis, la population de Sint-Maarten a retrouvé un rythme de croissance plus soutenu (supérieur en moyenne à +3,5 %). Avec 665 habitants au kilomètre carré, la densité de Saint-Martin est supérieure à celle de la Guadeloupe (246 hab/km²) et de Saint-Barthélemy (402 hab/km²).



Population au 1er janvier 2007 (estimation)	35 925
Part des moins de 20 ans (2007, %)	38
Part des 20 – 59 ans (2007, %)	57
Part des plus de 60 ans (2007, %)	7
Densité de la population (2007, hab/km ²)	665
Taux de croissance annuel moyen (1999-2007, %)	2,7
Taux de natalité (2007, ‰)	26,5
Taux de mortalité (2007, ‰)	4,4

Source : INSEE

Du fait d'un fort taux d'accroissement naturel, la population est restée très jeune : 38 % de la population a moins de 20 ans en 2007 contre 31 % à la Guadeloupe et 21 % à Saint-Barthélemy.

Alors qu'en 1990 la communauté étrangère représentait environ 53 % de la population totale, sa part s'est réduite à 38 % en 2007, sous l'effet notamment du durcissement des lois sur l'immigration : plus des trois quarts des étrangers proviennent de l'espace Caraïbes et particulièrement d'Haïti (47 % de l'ensemble des étrangers). Les Dominicains et Dominicains représentent 22 % des étrangers.

PANORAMA DE L'ÉCONOMIE

Une continuité territoriale avec Sint-Maarten

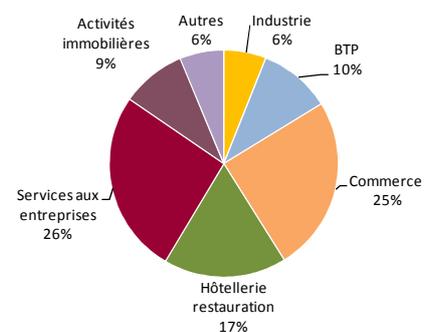
Pour comprendre les problématiques relatives au développement économique et social de Saint-Martin, il est nécessaire de tenir compte de la continuité territoriale avec la partie néerlandaise qui engendre une situation concurrentielle difficile à soutenir. Sint-Marten est plus attractif pour les affaires en raison d'une réglementation libérale, de coûts d'exploitation plus faibles et d'une fiscalité moins lourde. En revanche, la partie française possède un système d'éducation et de santé de meilleure qualité. Une partie des revenus générés par l'activité dans les secteurs public et privé de Saint Martin et une partie des prestations sociales sont dépensées à Sint Maarten, où le dollar américain est la monnaie la plus courante, bénéficiant à l'économie de la partie néerlandaise. Une coopération entre les deux parties de l'île s'avère donc nécessaire ; or, si on exclut les aspects sécuritaires, celle-ci est aujourd'hui encore embryonnaire. Aussi, la nouvelle Collectivité saint-martinoise envisage à l'avenir de développer concrètement une coopération avec la partie hollandaise dans plusieurs domaines (infrastructures, aménagement du territoire, social...).

Une économie résolument tournée vers le tourisme

Une estimation du PIB de Saint-Martin réalisée en 2005 par CEROM l'évalue à 421 M€ en 1999, soit près de 14 500 € par habitant, niveau inférieur de 39 % à la moyenne métropolitaine à cette date, de 21 % au PIB par habitant de la partie néerlandaise (16 500 € environ) et de 13 % à celui de la Guadeloupe. En 2009, un rapport de l'Inspection générale des Finances évalue le PIB à 560 M€ et le PIB moyen par habitant à 16 000 euros, soit 12 % de moins qu'en Guadeloupe.

Fondée autrefois sur l'exploitation des marais salants et sur la culture du tabac, puis sur celle du coton et de la canne à sucre, l'économie est aujourd'hui fortement tertiaisée et dépend largement du tourisme. Selon les statistiques de l'INSEE, sur les 5 681 entreprises recensées en 2007 sur l'île de Saint-Martin, 26,1 % exerçaient une activité de services aux entreprises, 24,9 % de commerce et 17,4 % dans le secteur de l'hôtellerie-restauration.

Répartition des entreprises par secteur en 2007



Source : INSEE

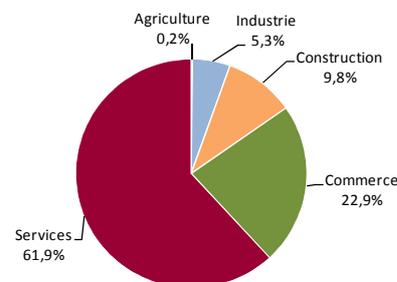
Emploi : un chômage deux fois plus important que sur la partie néerlandaise

La population active de Saint-Martin comptait 16 856 personnes en 2007 (contre 24 344 à Sint-Maarten), soit 70,9 % de la population en âge de travailler. A titre de comparaison, ce taux est de 68,3 % en Guadeloupe et de 69,7 % en France métropolitaine. Le nombre d'actifs occupés à Saint-Martin était de 12 745 en 2007, alors qu'il était de 20 770 à Sint-Maarten.

En 2009, selon l'ASSEDIC, 62 % des actifs occupés travaillent dans le secteur des services, 23 % dans le commerce et 10 % dans le BTP. Le secteur public emploie un salarié sur cinq (contre un sur trois en Guadeloupe).

Le taux de chômage s'établissait à 24,4 % en 2007, en léger repli par rapport à 1999 (26,6 %). A Sint-Maarten, il était deux fois moindre : 12 % en 2009, selon le CBS (Central Bureau of Statistics de Sint-Maarten). Le nombre de demandeurs d'emploi s'est accru de 30,7 % entre 2007 et 2009 côté français et de 21,3 % côté hollandais.

Emploi par secteur à Saint-Martin en 2009



Source : ASSEDIC - données provisoires 2009

Principaux indicateurs économiques

	Saint-Martin	Sint-Maarten
Taux de chômage (en %)	24,4 % (2007)	12 % (2009)
Demandeurs d'emploi (2009)	3 419 (DEFM A)	2 966
Personnes en emploi (2007)	12 745	20 770

Sources : INSEE, DDTEFP, CBS

Le tourisme : à la recherche d'un positionnement

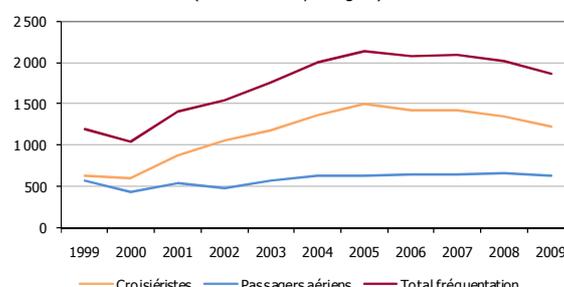
Le secteur du tourisme, qui a bénéficié des opportunités générées par la défiscalisation dès les années 1980, constitue l'un des piliers de l'économie saint-martinoise. D'après l'INSEE¹, il employait directement 28 % des salariés en 2006.

L'île accueille surtout une clientèle nord-américaine et, dans une moindre mesure, des visiteurs européens et sud-américains. Cette clientèle est principalement constituée de croisiéristes de passage qui profitent de la zone franche de Phillipsburg, côté hollandais.

A partir de 2000, la fréquentation touristique de l'île s'est développée rapidement, en lien avec le renforcement de la capacité d'accueil du port de Phillipsburg, côté hollandais. Après avoir atteint 2,135 millions de passagers en 2005, la fréquentation touristique de l'île a diminué depuis de 12,5 %. En 2009, le nombre de visiteurs s'établit à 1 861 605 personnes dont les deux tiers sont des croisiéristes (1 228 529).

Ce repli s'est traduit par une contraction de l'activité dans les hôtels de la partie française : avec 1 839 chambres en 2009, la capacité hôtelière est inférieure de 42 % à celle de 1996. En raison d'une saison touristique médiocre, les taux d'occupation des chambres et le nombre cumulé de nuitées ont respectivement chuté en 2009 de 6,3 points et de 3,8 %.

Evolution de la fréquentation de l'ensemble de l'île (en milliers de passagers)



Sources : Aéroports de Juliana et de GrandCase, Office du tourisme de Saint-Martin

L'activité de croisière constitue le principal pilier du développement touristique de l'île : avec plus d'un million de passagers accueillis par an depuis 2002, l'île reste l'une des destinations les plus prisées au monde. Sint-Maarten, qui abrite à Phillipsburg le seul port en eau profonde de l'île, a fortement développé son activité de croisière depuis la mise en service, en 2000, d'un quai dédié pouvant accueillir simultanément jusqu'à quatre paquebots. En 2008, la capacité d'accueil a encore été renforcée par la construction d'un nouveau quai permettant aux plus grands paquebots du monde (d'une capacité d'environ 6000 passagers) d'accoster. Le port de Marigot en partie française, ne disposant pas des infrastructures autorisant l'accueil de paquebots de croisière à fort tirant d'eau, a ciblé une clientèle haut de gamme voyageant sur des navires de plus petites tailles (100 à 360 passagers).

Entre 2001 et 2007, le nombre de croisiéristes accostant à Sint-Maarten a augmenté en moyenne de 13,5 % par an. Ce développement s'est fait au détriment de la partie française qui a vu chuter le nombre de passagers débarqués (-5,1 % en moyenne annuelle). Depuis 2008, la tendance s'est inversée de manière favorable pour la partie française qui enregistre une hausse du nombre de croisiéristes en 2008 (+7,6 %) puis en 2009 (+46 %²), alors que la fréquentation diminue dans la partie néerlandaise (-5,4 % en 2008 et -9,7 % en 2009).

¹ Source : INSEE « Antiane échos n°12 – mars 2009 »

² Arrivée d'un nouveau bateau au port de MARIGOT, le Azamara Journey

Le BTP : 2^{ème} secteur moteur de l'économie

La croissance démographique ainsi que le développement économique de l'île, lequel est étroitement lié à celui du tourisme, ont eu un impact positif sur le secteur du BTP en dépit de la concurrence importante exercée par les entités implantées en partie néerlandaise. Le secteur, qui concentre 9,9 % de l'ensemble des entreprises de l'île, est caractérisé par la prédominance de petites structures, 79,9 % des entreprises n'employant aucun salarié. En 2009, le BTP employait un peu plus de 600 salariés, soit 9,8 % des effectifs salariés recensés par l'ASSEDIC.

Le suivi de l'activité du secteur du BTP est rendu difficile du fait de l'absence de statistiques. Les éléments qualitatifs disponibles semblent toutefois indiquer un ralentissement de l'activité dans le secteur du BTP depuis la fin de l'année 2008. A l'exception de travaux de rénovation, les projets immobiliers ont été en panne en 2009 dans la partie française mais ont semblé se maintenir dans la partie néerlandaise. Les entreprises de construction dans la partie néerlandaise de l'île auraient ainsi mieux résisté à la crise que celles de la partie française qui, à l'exception de quelques travaux de rénovation, n'a enregistré aucune construction d'envergure depuis la livraison du Radisson, un complexe hôtelier 4 étoiles de luxe à l'anse Marcel. Ce constat est corroboré par la forte baisse du nombre de permis de construire délivrés par la collectivité en 2009 (-23,6 %) et par le ralentissement de la croissance des encours de crédits à l'habitat (+2,5 % après une progression à deux chiffres en 2008).

DONNEES FINANCIERES

A fin 2009, l'activité bancaire et financière de Saint-Martin est organisée autour de 6 établissements de crédit répartis en deux catégories : les banques affiliées à l'Association française des banques (4 établissements : la Banque des Antilles Françaises, la Banque Française Commerciale Antilles Guyane, BNP Paribas et la Banque Postale) et les banques mutualistes (2 établissements : la BRED et la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane). Ces établissements totalisaient 13 guichets bancaires et employaient 68 agents. A titre de comparaison, la partie hollandaise compte 8 établissements de crédit.

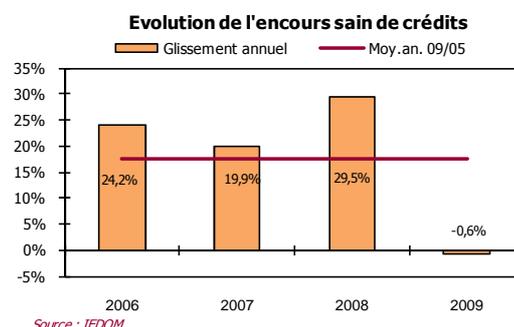
En partie française, le taux d'équipement s'élève à un guichet pour 2 910 habitants, soit une augmentation par rapport à 2008 (un guichet pour 3 092 habitants). La tendance est la même pour l'équipement en distributeurs de billets et guichets automatiques qui passe de 1 687 habitants par DAB-GAB en 2008 à 1 513 en 2009 (contre un automate pour 876 habitants à Saint-Barthélemy, un pour 1 394 en Guadeloupe et un pour 1 233 en métropole). Sept changeurs manuels, disposant de 11 bureaux de change, sont déclarés sur la partie française de Saint-Martin.

Entreprises		Ménages	
Coût du crédit aux entreprises (Guadeloupe et Iles du Nord, jan. 2010)		Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 910
<i>Taux moyen pondéré global</i>	5,69 %	Nombre d'habitants par guichet automatique	1 513
<i>Court terme</i>	6,57 %	Nombre de comptes bancaires par habitant	1,5
<i>Moyen et long terme</i>	5,11 %		
Encours de crédits bancaires	95,8 M€	Encours de crédits bancaires	96,4 M€
<i>crédits d'exploitation</i>	+24,9 %	<i>crédits à la consommation</i>	-1,5 %
<i>crédits d'investissement</i>	-16,1 %	<i>crédits à l'habitat</i>	+7,0 %
<i>crédits immobiliers</i>	+2,5 %		
Actifs financiers	116,1 M€	Actifs financiers	113,8 M€
<i>dépôts à vue</i>	-8,3 %	<i>dépôts à vue</i>	+2,2 %
<i>épargne liquide ou à court terme</i>	+139,8 %	<i>épargne liquide ou à court terme</i>	-16,9 %
Personnes morales en interdiction bancaire	209	Personnes physiques en interdiction bancaire	565
Nombre de dossier de médiation du crédit (au 30 novembre 2010)	17	Dossiers de surendettement déposés	9

Source : IEDOM au 31/12/2009 ; les évolutions sont annuelles

En 2009, la collectivité de Saint-Martin enregistre une activité bancaire contrastée.

L'encours total de crédits sains à fin 2009 est en repli (-0,6 % sur un an) après quatre années de hausse consécutives. Le recul observé est principalement imputable aux crédits d'investissement des entreprises, qui chutent de 16,1 % (-8,5 millions €). Les crédits à la consommation affichent une baisse de 1,5 % (-0,2 millions €). Un ralentissement des crédits à l'habitat est enregistré (+3,6 % après +17,1 % en 2008). En revanche, le financement bancaire du cycle d'exploitation continue de progresser à un rythme soutenu (+24,6 % après +37,5 % en 2008).



En revanche, on observe une progression importante de l'encours des actifs financiers (+5,1 % ; +4,7 millions €), qui reste néanmoins en deçà de la croissance annuelle moyenne entre 2005 et 2008 (+7,2 %). Cette hausse, liée au dynamisme des actifs détenus par les entreprises (+19,7 % sur un an ; +19,1 millions €), provient de la croissance à un rythme de 15,7 % (+14,1 millions €) des placements liquides ou à court terme de ces dernières, eux même influencés par les arbitrages USD/€. A l'inverse, dans un contexte économique morose, un recul de 8,3 % des dépôts à vue des entreprises est enregistré.